



Le ministère presbytéral dans la vie de l'Église

Cette fiche a été réalisée en collaboration par le Service des vocations et le Service de formation permanente du diocèse de Nantes. Elle vise à faire réfléchir les participants, en groupe, sur ce qu'ils perçoivent de la place des prêtres, des diacres et des laïcs dans la vie de l'Église.

Déroulement

1 - Donner la parole

Accueil et présentation de chacun en mentionnant également son état de vie et sa mission. Puis chacun est invité à partager :

- comment il vit ses collaborations pastorales, paroissiales...
- ce qui est source de joie, de questionnement...
- pour lui, pour elle, quel est le rôle du prêtre au cœur d'une communauté (paroisse, mouvement, aumônerie...)

Ensemble, dégager les articulations constatées entre les différents acteurs : laïcs, laïcs avec lettre de mission, consacrés (religieuses, religieux...), prêtres (y compris religieux).

2 - Travailler un texte (le document *Responsabilités dans l'Église*)

Le document (présenté en p. 3 et 4 de cette fiche) a été élaboré par le Service de formation permanente du diocèse de Nantes. Il s'insère dans une formation plus globale qui s'adresse aux laïcs recevant mission de participer à « l'exercice de la charge pastorale » au sein des paroisses.

Prendre le temps d'aborder point par point le document, en équipe. Le but est de faire comprendre que l'Église n'est pas une « institution » humaine comme les autres, mais qu'elle est sacrement du Salut. L'animateur devra être capable de commenter, d'expliquer et d'illustrer le contenu de ce document.

3 - Poursuivre

Après ce partage, formuler des suggestions / propositions pour mieux vivre le service de la mission de l'Église et préciser la place du ministère presbytéral.

4 - Prier

Chant : *Si le Père vous appelle* (T 154)

Choisir une des prières figurant des le livret de prière de la JMV 2010.

Vocations

Écouter la Parole

Comme votre vocation vous a tous appelés à une seule espérance, de même, il n'y a qu'un seul Corps et un seul Esprit. Il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui règne au-dessus de tous, par tous, et en tous.

Mais chacun d'entre nous a reçu le don de la grâce comme le Christ nous l'a partagée... Car il a fait des dons aux hommes ; il leur a donné d'abord les Apôtres, puis les prophètes et les missionnaires de l'Évangile, et aussi les pasteurs et ceux qui enseignent. De cette manière, le peuple saint est organisé pour que les tâches du ministère soient accomplies et que se construise le corps du Christ (Ep 4, 4-12).

Action de grâce et intercession

Loué sois-tu pour le ministère de communion des évêques et des prêtres :
c'est par lui que tu nous maintiens unis dans la même foi.

Loué sois-tu pour ta Parole qu'ils nous font connaître :
elle est notre lumière et notre joie.

Loué sois-tu pour le baptême et la pénitence qu'ils célèbrent dans la foi :
c'est là que nous sommes pardonnés.

Loué sois-tu pour l'eucharistie dont ils sont les intendants :
elle est notre force et notre vie.

Loué sois-tu pour tant d'hommes qui ont répondu à ton appel à devenir prêtres :
nous te prions tout spécialement pour les prêtres de notre paroisse,
et pour ceux qui nous ont guidés vers toi sur le chemin de notre vie.

Notre Père

5 - Quelques textes de référence pour préparer la rencontre

- Concile Vatican II, *Presbyterorum ordinis*, décret sur le ministère et la vie des prêtres (surtout chapitres I et II).
- Joseph Doré et Maurice Vidal, *Des ministres pour l'Église*, Éditions du Cerf, 2001.
- Mgr Chauvet, *Viens et suis-moi*, Parole et Silence, 2009.

Matériel à prévoir :

- Un exemplaire du texte *Les responsabilités dans l'Église* pour chacun
- Une feuille de chants
- Le livret de prière de la JMV 2010

2. La participation de laïcs à « l'exercice de la charge pastorale »

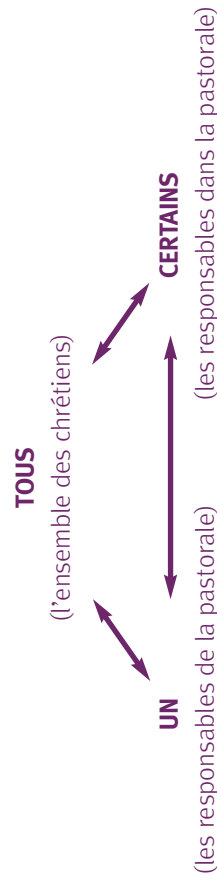
De ces laïcs auxquels l'évêque confie des responsabilités importantes de coordination, on dit désormais qu'ils « *participent à l'exercice de la charge pastorale* ».

Cette expression ne dit pas qu'ils participent à « la charge pastorale », celle-ci étant liée au ministère ordonné et n'étant pas déléguable. C'est même pour cela qu'un prêtre est donné à l'équipe pour symboliser cette charge. Elle dit qu'ils participent à « l'exercice » de la charge pastorale, c'est-à-dire à sa mise en œuvre et aux décisions qui en relèvent ; ce qui requiert l'acquisition d'un « esprit pastoral ».

Il faut sans doute éviter d'étendre l'expression à tous ceux et celles qui ont une responsabilité dans l'Église. Beaucoup de ceux-là n'ont qu'une responsabilité sectorielle et ne portent pas le souci de l'ensemble de la pastorale et de l'harmonisation entre les activités diverses que demande la responsabilité pastorale. Par ailleurs une telle extension peut donner le sentiment que toute responsabilité dans l'Église découle de la charge pastorale, ce qui n'est pas exact.

En conclusion : Bien articuler les responsabilités

Les dimensions fondamentales de la vie ministérielle de l'Église peuvent être articulées de la façon suivante :



Oublier « certains » conduirait à la dictature de « un » ou à l'anarchie de « tous ». Oublier le « tous » aboutirait à la technocratie de « certains » appuyés sur « un ». Enfin oublier le « un » reviendrait à refuser de disposer d'un centre d'unité personnel et collectif.

Ce n'est pas seulement un choix de « régime » de responsabilité : il y a de la compréhension du Corps Église, et de l'égalité dignité de ses membres. Il y a donc à veiller à une bonne articulation.

Les responsabilités dans l'Église

Guide de formation EAP
Diocèse de Nantes

Introduction

Après avoir précisé la mission propre de la paroisse, il faut se poser la question des **acteurs** : qui va assurer la marche, la vitalité et le dynamisme des instances et des services nécessaires à cette mission ? Mais il faut le faire d'une manière qui respecte et mette en lumière la nature mystique et sacramentelle de l'Église : pas seulement en termes d'organisation et de répartition des tâches mais en termes de signes évocateurs du mystère.

I - C'est le Christ qui bâtit son Église

« Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église » a dit Jésus à Pierre. L'Église n'existe que par le Christ. C'est Lui qui, au fil de l'histoire, est toujours en train d'édifier son Corps, dans l'Esprit, pour l'offrir au Père. L'apôtre Paul le rappelle avec force.

« Vous avez été intégrés dans la construction qui a pour fondation les apôtres et Jésus-Christ lui-même comme pièce maîtresse. C'est en Lui que toute construction s'ajuste et s'éleve pour former un temple saint dans le Seigneur » (Ep 2, 20-21). On ne saurait mieux dire que c'est le Christ qui construit et fait vivre l'Église, qui associe tel ou tel à son œuvre en lui donnant la capacité d'agir en son Nom et dans la force de son Esprit. Cela veut dire concrètement que :

- toutes les responsabilités ecclésiales — liées à un sacrement : baptême et confirmation pour tous, ordre pour quelques-uns, sans oublier le mariage — sont données par (ou avec l'accord) des successeurs des apôtres que sont les évêques ;
- il est souhaitable de les signifier dans une liturgie ;
- elles sont à vivre comme une expérience spirituelle.

Il faut se garder d'oublier ou de relativiser ce caractère propre et sacramentel des responsabilités ecclésiales. Il faut aussi être clair sur ce qu'il requiert comme relation avec le Christ, comme investissement de soi, comme qualité de témoignage. Dans cette com-

préhension de la responsabilité ecclésiale, on distinguera :

- la responsabilité commune à tous les baptisés,
- les responsabilités **dans** la pastorale,
- la responsabilité **de** la pastorale.

II - Tous responsables dans l'Église

Longtemps, la responsabilité dans l'Église a été « trustée » par les ministres ordonnés : pape, évêques, prêtres. Les laïcs étaient « l'Église enseignée » en face de « l'Église enseignante », les « fidèles » en face des « pasteurs ».

Au ^{xx} siècle, les choses ont bougé. Vatican II a validé l'évolution et l'a fondée dans la tradition chrétienne. Le concile a rappelé que les chrétiens constituent, par leur baptême, le Peuple de Dieu. Faits, à l'image du Christ, prêtres, prophètes et rois, ils ont une égale « dignité », bénéficient de la même grâce et sont engagés dans la même mission.

Cette insistance du concile donne son vrai fondement à la responsabilité des laïcs dans la vie et dans la mission de l'Église, aussi bien dans leur manière d'assurer leurs responsabilités humaines que dans les « associations de fidèles » auxquelles ils peuvent appartenir, ou dans les responsabilités qui peuvent leur être confiées dans la paroisse. Tout repose sur les sacrements de l'initiation, c'est-à-dire sur l'action du Christ.

III - Des responsabilités particulières dans la pastorale

Tous les baptisés ont donc en principe leur place à prendre dans la mission et l'annonce de la Bonne Nouvelle. Mais cette responsabilité globale, qui découle de leur baptême, ne les habilité pas immédiatement à prendre en charge un de ces services qui relèvent de la pastorale. Dans ces services en effet on n'agit pas seulement en son nom mais au nom de l'Église : on engage l'Église. C'est le pasteur responsable (l'évêque lui-même ou le curé selon la nature de la responsabilité confiée) qui appelle et confie la charge. La mission donnée par le curé peut être « reconnue » par l'évêque.

IV - La responsabilité de la pastorale

Dans les textes de l'Église on parle de « charge pastorale » pour suggérer que la responsabilité pastorale ne se réduit pas à des tâches à accomplir.

Cette charge ne peut être confiée qu'à des baptisés ayant reçu par ailleurs le sacrement de l'ordre. Elle ne peut être donnée par simple délégation ; elle requiert un sacrement spécifique qui configure un baptisé au Christ Pasteur et Tête de son Corps qui est l'Église. Le rôle fondateur des sacrements dans la vie et l'organisation de l'Église, apparaît ici très clairement.

Les « ministres ordonnés » exercent leur ministère « dans l'Église », mais c'est aussi le ministère **de** l'Église : le ministère qui, avec la Parole et les sacrements, est constitutif de l'Église et assure son enracinement en Christ. Il ne peut pas y avoir d'instance organique de l'Église sans ministre ordonné, ni donc de paroisse sans prêtre. C'est la sacralité de l'Église qui est en jeu en cette affaire.

On a coutume de définir la charge pastorale par trois composantes :

- **la fonction d'enseignement** : responsabilité d'annoncer l'Évangile en fidélité à la tradition reçue des Apôtres...
- **la fonction de sanctification** : liée à la présidence, au nom du Christ, de la prière, de la liturgie et des sacrements...
- **la fonction de « gouvernement »** : responsabilité d'édifier une communauté missionnaire en y signifiant la présence et l'action du Christ Bon Pasteur...

Parce que, dans leur triple fonction, les ministres ordonnés représentent le Christ bâtissant son Église, ils y exercent forcément une « autorité ». Mais c'est au nom du Christ qu'ils l'exercent et en renvoyant à Lui. Et c'est à sa manière qu'ils doivent l'exercer : sur le mode du service et non pas « *en faisant sentir leur pouvoir* ».

Deux remarques importantes

1. Sur les diverses modalités selon lesquelles peut s'exercer la charge pastorale des prêtres dans une paroisse.

La façon ordinaire d'exercer la charge pastorale d'une paroisse est d'en être le « curé » (du mot latin *cura* qui signifie charge). Le curé est le prêtre à qui une paroisse est confiée. Il lui est recommandé de s'associer des laïcs, mais c'est lui qui a l'initiative de l'appel et c'est autour de lui que se constitue par exemple une équipe d'animation pastorale (EAP). Il en va autrement quand l'évêque confie une paroisse à une équipe et à un prêtre « modérateur de la charge pastorale ». Le prêtre est bien toujours détenteur de la charge pastorale, garant de l'authenticité chrétienne de la paroisse, mais il exerce cette charge d'une manière collégiale avec des personnes nommées par l'évêque. Il vit sa charge pastorale autrement.